

La gazette du réseau



N°7 - septembre, octobre, novembre 2002



EDITORIAL

Par Agnès Breitenstein, Déléguée Régionale Adjointe de l'ADEME Ile-de-France, membre du comité de pilotage de TEE Ile-de-France.

L'ADEME est un établissement public, dont les missions concernent la modernisation de la gestion des déchets, l'amélioration de la qualité de l'air, la réhabilitation des sites pollués à responsable défaillant, la lutte contre les nuisances sonores, la maîtrise de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables.

L'ADEME n'a pas une politique spécifique de soutien aux « emplois jeunes ». Cependant, pour pouvoir accomplir ses missions, elle a dû réfléchir à la création de nouveaux métiers dont le dispositif « emploi-jeunes » (NSEJ) a facilité l'émergence.

Un certain nombre d'activités bien précises ont été identifiées. Nous pouvons citer les ambassadeurs du tri pour les déchets ménagers, les économistes de flux, les conseillers en gestion des Déchets Industriels Banals et en management environnemental dans les petites et moyennes entreprises, les animateurs territoriaux en matière d'environnement, etc. Au total, c'est une vingtaine de nouveaux métiers qui ont été identifiés et expérimentés avec une forte probabilité de pérennisation. Ces nouveaux métiers sont, s'ils sont développés, des garants de la mise en œuvre durable des politiques que l'ADEME promeut, que cela concerne par exemple l'amélioration des performances environnementales et économiques des collectes sélectives de déchets, ou encore le déploiement de comportements économes en énergie.

L'ADEME participe pleinement au développement des « emplois jeunes » en environnement tant au niveau national que régional.

Ainsi l'Agence poursuit sa mission de conseil et d'expertise pour l'émergence et la reconnaissance d'emplois nouveaux. Dans le secteur des déchets, elle participe à un groupe de travail qui élabore un dossier pour la reconnaissance du métier d'ambassadeur du tri/animateur de collecte sélective qui sera soumis à validation interministérielle prochainement.

Par ailleurs, et dans le cadre de la professionnalisation des jeunes salariés du dispositif NSEJ d'Ile-de-France, l'ADEME participe au groupe « Adaptation de l'Offre de Formation » de la plate forme régionale de professionnalisation et de pérennisation. Ainsi pour

accompagner la modernisation de la gestion des déchets, une formation a été élaborée pour la nouvelle activité d'ambassadeur du tri. Ce métier requiert des compétences techniques polyvalentes et de fortes capacités d'animation et de communication qui sont largement abordées dans ce nouveau programme de formation.

Enfin, l'ADEME participe, avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, à la reconnaissance et au développement de l'activité d'économiste de flux, et de conseiller énergie-environnement dans le cadre d'un programme d'appui à la formation et à la communication.

AGENDA

- « Le train de l'emploi », à l'initiative du journal « Le Monde », se rendra dans 10 villes en 10 jours (il sera le 4 oct à Paris) pour recruter des jeunes diplômés et des jeunes actifs de moins de 5 ans d'expérience, bac +2/3. Pré-inscription et information: www.lemonde.com.

- Du 3 au 6 octobre, à Bobigny, se déroulera la seconde édition de la biennale de l'environnement organisée par le Conseil Général de Seine Saint Denis. Renseignements: Véronique Gallais: 01 44 89 82 82, Web: www.citesplanete.com.fr, www.be-93.org.

- Le 1er salon de recrutement des métiers de l'environnement aura lieu le 18 octobre au CNIT à La Défense, organisé par l'APEC et qui permettra à des jeunes cadres ou diplômés de mener des entretiens de recrutement. Renseignements: Marie Ange Laurier Tel: 01 46 96 28 57, mail: salon.environnement@apec.asso.fr, www.apec.fr, (rubrique « actualité »).

- Les 5 CCI de la région parisienne et la CRCI « Paris Ile-de-France » organisent, les 23 et 24 octobre, les journées Qualité Sécurité Environnement afin de répondre aux chefs d'entreprises et aux collectivités locales qui souhaitent engager une démarche qualité, sécurité ou environnement. Contact: 01 55 65 35 96, info@journeesqse.

- La première rencontre nationale de la recherche sur les sites et sols pollués organisée par l'ADEME aura lieu à la maison de la chimie à Paris les 12 et 13 décembre. Renseignements: Evelyne Perréon, tel: 01 41 20 42 30, mail: evelyne.perreon@ademe.fr.

Le réseau TEE Ile-de-France est porté par l'Institut De l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU)

Territoires Environnement Emplois Ile-de-France

48, rue d'Hauteville – 75010 Paris - tel : 01 42 46 45 26 - fax : 01 42 46 45 36 - e-mail : info@tee-idf.net - www.tee-idf.net

L'équipe d'animation est à votre disposition de 9h à 18h : Mathias ADER - Gabriel CALVOZ – Judith VIGIER.

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Agenda	p. 1
Le réseau vous informe	
Brèves	p. 2
Emplois Jeunes, et maintenant?	p. 3
Une nouvelle convention Collective pour « la protection de la nature »	p. 3
De nouveaux outils d'information à votre disposition	p. 4
Le marché de l'emploi	
Le secteur horticole et des pépinières recrute	p. 5
Formez vous aux métiers du paysage	p. 5
Echanger vos expériences	
Les forestiers juniors réorganisent leur service au public	p. 6
Les ambassadeurs du tri font la preuve de leur efficacité	p. 7
Votre réseau sur les emplois en environnement	p. 8

LE RESEAU VOUS INFORME

Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves Brèves

Fiches à remplir sur les besoins en concours de 3^{ème} voie

La Fonction Publique Territoriale (FPT) est en train de mettre en place, en plus des concours d'accès aux catégories A, B et C, une troisième voie de concours permettant aux personnes, en contrat Emploi Jeune ou non, justifiant d'une expérience professionnelle de quatre ans minimum d'intégrer la FPT. Afin d'identifier les besoins des communes, des recensements sont en cours.

Pour ce faire des fiches ont été envoyées aux collectivités afin d'identifier les besoins en organisation de concours internes, externes et de troisième voie et les besoins de préparation à ces concours. Le but en est la mise en place des réponses nécessaires en termes d'organisation et de formations à prévoir.

En tant que collectivité locale, les DRH peuvent ainsi exprimer leurs besoins d'accompagnement et d'information. Cette fiche, à établir en trois exemplaires est à renvoyer au centre de gestion de votre département, à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et à la DRTEFP de leur région.

Un document synthétique permettra ainsi de recenser dans chaque région et chaque année, tous les concours organisés ainsi que les formations disponibles pour les préparer.

Pour plus d'informations: www.nsej.travail.gouv.fr, www.anej.org

Contrat ATEnEE de l'ADEME

Afin d'inciter à la prise en compte de l'environnement et de l'efficacité énergétique dans les intercommunalités de projet, l'ADEME met en place le Contrat d'Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique (ATEnEE). Grâce à ce contrat, les communautés d'agglomération, les pays et les Parcs Naturels Régionaux vont pouvoir bénéficier d'un accompagnement méthodologique et financier d'une durée de 3 ans, renouvelable une fois, pour mettre en pratique le concept de développement durable.

Conclu dans un cadre partenarial avec l'ADEME Régionale et ses partenaires, cet outil peut vous permettre de vous engager en tant que gestionnaire d'un territoire dans un programme d'actions. Les soutiens financiers concernent la gestion globale du projet, la mise en œuvre des actions définies et les mesures d'accompagnement. Sont aidées également les actions d'évaluation, la formation interne

des personnels et les actions de communication. Il y a également mise à disposition d'outils méthodologiques.

Votre candidature est possible selon que votre projet est d'ores et déjà structuré ou en cours de structuration.

La signature de ce contrat est soumise à l'examen par un jury composé de représentants de l'Etat, de la Région et d'autres partenaires, de votre dossier de candidature qui doit comporter un volet efficacité énergétique, transport, déchets, promotion de la Haute Qualité Environnementale... Des cessions auront lieu tous les 3 mois environ à partir d'octobre 2002 jusqu'à fin 2003.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Sophie DEBERGUE- ADEME – 04 93 95 79 37, mail: sophie.debergue@ademe.fr Internet: www.ademe.fr, rubrique actualité

Pour adresser vos candidature et retirer un dossier: ADEME Ile-de-France, 6-8, rue Jean Jaurès 92807 Puteaux Cedex, tel: 01 49 01 45 47, fax: 01 49 00 06 84 ou le télécharger depuis le site: www.ademe.fr, rubrique actualité.

Emplois Jeunes, votre avenir Professionnel?

Après avoir occupé plusieurs années un poste, il est important de préparer la poursuite de son parcours professionnel. De nouveaux outils sont à votre disposition en Ile-de-France.

Le Bilan d'Aide à la Professionnalisation (BAP) est une prestation permettant de repérer et valoriser ses acquis professionnels dans le but de favoriser son évolution de carrière. Se déroulant sur une période de trois mois et dispensé par différents organismes de formation, les aides couvrent la totalité du coût.

De plus, ce bilan peut permettre de définir d'éventuels besoins de formations complémentaires. Une nouvelle offre de formation dans le secteur de l'environnement est d'ailleurs disponible.

Se renseigner sur le BAP: <http://www.emploisjeunes-idf.org/employeurssalaries/formation/bap.html>

Se renseigner sur l'offre de formation: http://www.emploisjeunes.org/tlc/forma_envir.doc

Cofinancement de l'Agence de l'Eau pour les postes Emplois Jeunes

L'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) s'est fortement engagée dans le cofinancement des Nouveaux Services Emplois Jeunes du secteur de l'eau. En Ile-de-France plus de 1000 postes ont ainsi été aidés. L'AESN s'oriente vers la poursuite de son aide sous une forme nouvelle.

Son intervention doit se poursuivre selon les termes d'une délibération prise par le Conseil d'Administration. Désormais, l'AESN ne participera plus au cofinancement de postes mais prendra part dans le financement de projets quand ceux-ci entreront dans le champ de ses prérogatives. Ce financement sera lié à un contrat d'objectifs pluriannuels. Pour conduire cette transition de la subvention d'activités à "l'achat de services", l'Agence proposera aux structures, un audit de leur activité afin de les aider, si nécessaire, à mieux cerner le contexte économique ou le jeu d'acteurs qui détermine sa viabilité. Cet audit, mené par des cabinets indépendants, permettra d'aider les structures à définir les plans d'actions à mettre en œuvre pour la pérennisation du service. A l'issue de l'audit, l'Agence de l'Eau pourra "acheter" des prestations selon des conditions économiques viables pour la structure. Une réunion de présentation et de débat autour de ces « nouvelles mesures de financement et d'accompagnement pour l'aide à la pérennisation des emplois jeunes » se tiendra le 2 décembre 2002 à Issy Les Moulinaux.

Pour toute information contacter:

Alain Marchand 01 41 20 18 60 / 06 82 83 83 57

Myriam Masson 01 41 20 17 34

Emplois jeunes et maintenant ?

Les informations données ici sont des indications sur la suite du dispositif emplois jeunes, les annonces officielles devraient intervenir courant octobre 2002. Il convient de rappeler que l'Etat respectera ses engagements: les conventions NSEJ signées seront honorées jusqu'au terme des 5 ans et les épargnes consolidées accordées le seront également.

Nouvelles conventions NSEJ

Le contingent de nouveaux postes EJ ouverts pour 2002 étant atteint et même dépassé, il n'y aura plus de signature de nouvelles conventions NSEJ à compter de juin 2002, ni de signature d'avenant pour la création de nouveaux postes. C'est dans cette limite seulement qu'il faut comprendre l'arrêt du programme Nouveaux services, emplois jeunes. Actuellement en France, 1800 conventions sont en cours de signature, pour celles-là, une nouvelle analyse de l'utilité sociale du service rendu devrait être effectuée par les DDTEFP.

Première embauche

Pour les postes conventionnés qui n'auraient pas encore été ouverts (pas de première embauche sur le poste), les délais accordés pour la première embauche initialement portés à deux ans seront ramenés à 6 mois. Si votre convention date de plus de 6 mois et que vous comptez embaucher sur ces postes, il vous est donc vivement recommandé d'embaucher au plus vite... Au delà de 6 mois il vous faudra très certainement justifier d'une activité à forte plus value sociale et de difficultés spécifiques de recrutement pour que la DDTEFP accepte l'embauche tardive.

Remplacement d'un salarié

Attention cela ne sera plus systématique. Si le remplacement est effectué dans les 60 jours (à compter du départ du précédent salarié) le remplacement devrait être accepté systématiquement. Au delà de 60 jours, la DDTEFP réexaminera le dossier et analysera en particulier l'utilité sociale du service effectif.

Sortie du dispositif (épargne consolidée, convention pluri-annuelle, aide spécifique aux collectivités locales)

Les aides financières destinées à accompagner la sortie du dispositif évoluent : L' aide spécifique aux collectivités locales est supprimée; Les aides aux associations (épargne consolidée, convention pluriannuelle) sont maintenues y compris pour les postes qui n'ont pas encore fait l'objet d'un auto-diagnostic (conventions signées à partir de 2001). Les associations qui n'auraient pas opté pour l'épargne consolidée devraient pouvoir changer d'avis.

La convention pluriannuelle ne serait conclue qu'avec les associations qui démontreront qu'elles auront une autonomie financière à la fin de l'aide, non reconductible, elle pourra durer moins de 3 ans. L'aide financière sera obligatoirement dégressive (les DDTEFP ayant une liberté de choix de la dégressivité). En 2003, 45% des associations pourraient bénéficier de la convention pluriannuelle. (NB une enveloppe spécifique de crédit pour les associations à très forte utilité sociale devrait être débloquée)

Accompagnement des employeurs et des employés, diagnostics d'ancrage territoriaux... (consolidation)

Les crédits d'ingénierie 2003 pour accompagner les employeurs qui en ont fait ou en feront la demande (dans l'autodiagnostic) seront maintenus mais l'enveloppe budgétaire sera ramenée au niveau de 2001.

Formation des EJ

En Ile-de-France, le dispositif d'aide à la formation et à l'orientation professionnelle (BAP) des jeunes cofinancé par le Conseil Régional d'Ile-de-France n'est pas modifié.

Une nouvelle Convention Collective pour « la protection de la nature »

Depuis juillet 2002, les associations de protection de la nature, dont celles qui gèrent les espaces naturels, sont affiliées à la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA). L'avenant n°64 étend, en effet, le champ d'application de la CCNA au secteur de l'environnement. Sont mis ainsi en lumière quelques points sur lesquels les gestionnaires d'Association de Protection de la Nature et de l'Environnement (APNE) devront se pencher.

La Convention Collective Nationale de l'Animation a été créée le 28 juin 1988. En janvier 2001, l'avenant d'interprétation n°54 précisait qu'étaient visées les associations dont "*l'activité principale est la diffusion et/ou la conservation du patrimoine (...) et qui développent des activités dans les domaines éducatifs et culturels*". La question se posait alors pour les associations de protection du patrimoine naturel. Des débats se sont engagés dans et entre les différents réseaux de protection de la nature et des démarches ont alors été initiées afin de se rapprocher des syndicats signataires de la convention. Employés et employeurs s'accordaient en effet sur l'intérêt d'une intégration à la CCNA et d'un passage de l'ensemble du secteur en un seul bloc. Les débats ont abouti à l'avenant n°64 étendant le champ de la CCNA.

Le Ministère n'a pas encore contresigné cet accord mais dès l'extension officielle de la convention, celle-ci aura un effet rétroactif à la date du 1^{er} juillet 2002. Il vous est donc conseillé en tant que gestionnaires d'APNE de procéder à l'application de cette convention le plus tôt possible.

L'avenant n°64 établit un dispositif progressif d'intégration à la CCNA: Réserves Naturelles de France s'est intéressé aux effets de cette convention sur les APNE. Il ressort d'une étude que vous devrez vous focaliser sur plusieurs points: La classification des personnels sur la grille de la convention; Les surcoûts engendrés par le paiement ou la récupération des heures supplémentaires, du travail nocturne ou les jours fériés; les possibilités d'accord de modulation du temps de travail; les possibilités du travail intermittent; la prise en compte de points d'ancienneté; les taux de cotisation pour la formation, la retraite complémentaire et la prévoyance.

Le point majeur étant la classification des personnels sur la grille, un travail a été commandé à un bureau d'étude pour réaliser un outil d'aide à la classification basé sur l'autonomie ou la responsabilité d'encadrement. Cet outil sera disponible avant janvier 2003 et vous permettra ainsi de procéder au classement et d'évaluer les surcoûts de masse salariale. La mobilité des personnels sera également grandement facilitée.

Vous devrez également faire face au problème du temps de travail et de sa définition ainsi que des récupérations (heures supplémentaires, jours de repos travaillés...). Face à cela RNF, disposera prochainement d'un outil d'autodiagnostic qui permettra aux associations d'évaluer les surcoûts pour chaque point de la convention et à RNF de se mobiliser auprès du Ministère pour un soutien financier à l'intégration à la convention.

RNF accompagnera les associations dans cette démarche en leur envoyant un document leur présentant les points de la convention qui auront des incidences et en organisant sûrement cet automne un séminaire d'aide à l'intégration à la convention. France Nature Environnement mettra également en place des actions pédagogiques à destination de ses membres: un séminaire technique est prévu en octobre avec diffusion d'un résumé et d'un commentaire de la convention.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez contacter:

- Réserves Naturelles de France: Mr Lemaître: 03 80 48 91 00
- France Nature Environnement: Mr Ricolleau: 02 38 77 21 89

Vous pouvez vous procurer la convention auprès du journal officiel (7 euros): Brochure n°3246, Convention Collective Nationale de l'Animation, Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75 727 Paris cedex 15, Tel: 01 40 58 75 00/Fax: 01 45 79 17 84 www.journal-officiel.gouv.fr

De nouveaux outils d'information à votre disposition

L'objectif des Boîtes à Outils est d'être un document type d'information sur les questions importantes que vous nous posez fréquemment. Les Boîtes à Outils sont le moyen d'y répondre rapidement et de manière exhaustive.

Le réseau TEE Ile-de-France a créé deux nouvelles fiches d'information:

- emplois et stages: vous y trouverez la liste de tous les lieux d'information sur cette question. Cette fiche vous donne un accès facile à toutes les offres d'emplois dans les différents secteurs de l'environnement.

- Trouver une formation: adaptée, initiale ou continue dans les différents secteurs de l'environnement devient un jeu d'enfant!



48, rue d'Hauteville
75010 Paris
Tél: 01 42 46 45 36
Fax: 01 42 46 45 36
www.tee-idf.net

Boite à Outils

Emplois et stages

Sources documentaires générales



Site national du réseau TEE
Vous y disposez de nombreuses informations sur les métiers ainsi que de nombreuses offres d'emplois.
www.reseau-tee.net

Administrations de l'environnement

Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)
18 avenue Carnot 94284 Cachan Cedex Tel: 01 41 24 18 00
www.environnement.gouv.fr/regions/

Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)
10 rue Crillon 75004 Paris Tel: 04 44 59 47 47
www.drire.gouv.fr

Les DRIRE et DIREN sont des lieux ressources sur les débouchés régionaux. Vous trouverez la liste des associations travaillant dans ce secteur sur le site www.environnement.gouv.fr

Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement Industriel (CFDE):
18, rue de Calais 75009 Paris Tel: 01 40 69 36 36

Presse spécialisée

ENVIRONNEMENT MAGAZINE mensuel sur abonnement uniquement. Dispose d'une rubrique - Offres d'emplois -
38, rue Croix des Petits Champs 75001 Paris Tel: 01 53 45 89 00

L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES: dispose également d'une rubrique - Offres d'emplois - 30, rue René Boulanger 75010 Paris Tel: 01 53 45 89 00

Contacts de professionnels de l'environnement

Guide des prestataires de service de l'environnement: Edité par Environnement Magazine - Tel: 01 53 45 89 00

L'annuaire des prestataires de services de l'environnement: guide de l'AFIE (Association Française des Ingénieurs Ecologues) - Tel: 01 53 91 06 15

Rencontrez des professionnels

Salon POLLUTEC: salon des professionnels de la lutte contre les pollutions tous les ans à Paris ou Lyon www.pollutec.com



48, rue d'Hauteville
75010 Paris
Tél: 01 42 46 45 36
Fax: 01 42 46 45 36
www.tee-idf.net

Boite à Outils

Trouver une formation

Organismes généralistes

L'ONISEP Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions: la rubrique - Atlas des formations - recouvre l'ensemble des formations et leurs établissements, du collège au bac, de bac + 2 à bac + 5 et plus, par domaine professionnel (choisir: environnement). Vous trouverez également sur ce site la liste des licences professionnelles des métiers de l'environnement.
www.onisep.fr

Le CIDJ Centre d'Information et de Documentation Jeunesse: tout ce qui concerne votre orientation professionnelle. Allez à la rubrique - Etudes et Métiers - et tapez environnement dans le moteur de recherche.
www.cidj.asso.fr

Le CNEPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale): le CNEPT propose aux fonctionnaires territoriaux de nombreuses formations dans tous les domaines, dont la gestion de l'eau et l'assainissement. Les contrats de droit privé comme les emplois jeunes peuvent se faire financer les formations par leur employeur.
www.cnept.fr

Les GRETA (Groupements d'Établissements publics d'enseignement): les GRETA de l'académie de Créteil proposent des formations à destination des adultes dans le domaine de l'environnement. Pour connaître la liste des GRETA et le contenu des formations proposées:
www.education.gouv.fr/ip/greta.htm, www.forpro.creteil.org

Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP): ateliers de formation et de remise à niveau pour des personnes en difficulté, certains APP offrent des cours en biologie et environnement. Pour consulter la liste des APP, le site du CARIF:
www.carif-idf.org

L'AFPA (Association pour la Formation Professionnelle des adultes): organisme spécialisé dans la formation professionnelle, vous trouverez de nombreux renseignements sur les actions de formation ainsi que de nombreuses offres, que vous soyez un particulier, une entreprise, un établissement public ...
www.afpa.fr

Environnement en général

Allez sur le site de TEE Ile-de-France pour télécharger « Offre de formation aux métiers de la protection et de la valorisation de l'environnement en Ile-de-France » mise en place par la plate-forme régionale de professionnalisation ou consultez le site www.emploisjeunes-idf.org pour la nouvelle offre de formation. Ces formations sont gratuites pour les Emplois Jeunes et ouvertes à tous.

Guide des formations initiales aux métiers de l'environnement en Ile-de-France: répertoire très complet des formations diplômantes classées par secteur professionnel et par niveau d'étude. Guide réalisé par la DIREN et l'ADEME.
www.eccform.fr

Réseau Tee IdF
www.tee-idf.net

Réseau Tee IdF
www.tee-idf.net



Vous trouverez ces Boîtes à Outils ainsi que de nombreux autres documents et informations sur le site Internet de TEE Ile-de-France:

www.tee-idf.net

Rubrique « Documents à télécharger »



Le secteur horticole et des pépinières recrute

Situé dans un marché non saturé et porteur, le secteur horticole et des pépinières regroupe de 6 à 8000 entreprises en France. En croissance de 3 à 5 % par an pour un chiffre d'affaire global estimé à 2.5 milliards d'euros, cette branche professionnelle a pourtant du mal à recruter de jeunes salariés plus attirés par les métiers de la gestion des espaces verts.

Les pépiniéristes et les professionnels de l'horticulture développent une activité animée essentiellement par des entreprises familiales jusqu'à des sociétés d'une centaine de salariés. Assurant la fourniture de végétaux depuis les arbustes à fleurs jusqu'aux grands arbres ornant la voie publique, l'activité dispose de circuits de commercialisation très variés garantissant une pérennité et une stabilité de l'activité. En effet, les débouchés commerciaux vont de la vente au détail (producteurs détaillants par exemple) jusqu'aux circuits de la grande distribution. De plus, contrairement à l'agriculture, les problèmes de quotas et de surproduction ne se posent pas, le marché étant en croissance. La grande diversification de la production concourt également à rendre ces métiers intéressants.

Pourtant une crise de main d'oeuvre sévit dans cette branche. Mal connue et souffrant d'un déficit d'image, ce secteur d'activité recherche des jeunes salariés ayant une formation bac à bac +2 en environnement. En effet, les compétences demandées sont proches.

Si vous êtes formé(e) à l'environnement, travaillant comme emploi jeune ou non, bac à bac + 2, vous êtes invité(e)s à étudier les possibilités de carrière offertes par ces activités. Plusieurs entreprises sont actuellement en recherche en région parisienne, deux exemples de postes sont proposés à titre indicatif:

- responsable chantier: sous la responsabilité du responsable d'unité, vous animeriez une équipe en charge d'un chantier de production. Les principales responsabilités sont la préparation du terrain et du matériel, la répartition du travail au sein de l'équipe, l'ajustement de l'organisation aux contraintes, les relations avec le responsable d'unité et le contrôle qualité. Les compétences requises sont la connaissance de la flore ou un fort intérêt pour les végétaux, le sens de l'observation et des capacités d'encadrement d'une équipe de 2 à 6 personnes.

- Préparateur de commandes: sous la responsabilité du responsable de commandes, vous serez chargé de la sélection des végétaux, de l'organisation de l'arrachage et de la gestion du matériel adéquat, du chargement des commandes, de la validation, du contrôle qualitatif et quantitatif et du cycle de production. La connaissance de la flore ou un fort intérêt, le sens de l'observation et des capacités d'encadrement d'une équipe de 2 à 4 personnes sont requises.

Les conditions pour ces deux postes sont un salaire entre 1300 et 1450 euros bruts mensuels. Des sessions de formations sont possibles, adaptées aux besoins des entreprises et surtout des candidats.

Si vous êtes intéressés, les candidatures sont à adresser à Mme Thérèse Thierry, Initiatives 77, 49, 51, Avenue Thiers, 77000 MELUN. Tel: 01 64 87 47 70, Fax: 01 64 37 24 91, mail: t.thierry@initiatives77.org.

Si vous désirez approfondir votre connaissance du secteur, vous êtes invités à consulter le site de la Fédération Nationale des Producteurs de l'Horticulture et des Pépinières qui dispose d'une rubrique offres d'emplois: www.fnphp.com

Formez vous aux métiers du paysage

Si vous manifestez un goût pour la nature et le travail en plein air alors les métiers du paysage et des jardins espaces verts peuvent vous intéresser. Regroupant des entreprises et des métiers variés, ce secteur professionnel se situe sur un marché hétérogène. Comprenant près de 30 000 salariés à temps plein, cette profession sous tutelle du Ministère de l'Agriculture est une branche amenée à se développer avec l'intérêt croissant de la population pour les espaces verts de proximité.

Répondant aux demandes des marchés publics (collectivités locales) et des marchés privés (particuliers et donneurs d'ordres privés), la profession regroupe des entreprises très variées. Les 9000 entreprises environ vont de l'artisan réalisant des jardins haut de gamme à l'entreprise d'une centaine de salariés réalisant des aménagements pour des collectivités locales ou des grands travaux publics. La majorité étant des petites entreprises, on trouve également de nombreuses entreprises d'insertion et des associations d'aide à l'insertion ou la réinsertion.

Les activités sont la création d'espaces verts avec des travaux de maçonnerie décorative ou de terrassement, de l'élagage, des travaux ponctuels et l'entretien des équipements et des aménagements créés, les travaux d'entretien constituant 85% de l'activité.

Réclamant une analyse du terrain et des compétences techniques pour l'exécution de tâches complexes, la gestion des paysages regroupe de nombreux métiers différents. Ceux ci requièrent des compétences techniques en flore et protection sanitaire des végétaux, dans l'utilisation de matériel... mais également le goût du travail en plein air, des aptitudes physiques et un sens de l'esthétisme. Le secteur étant suffisamment développé, il existe également des métiers d'encadrement et de responsables d'études comme les architectes paysagistes. La profession regroupe, en effet, 3500 emplois cadres.

En Ile-de-France, des formations à ces métiers se développent: le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole de Brie Comte Robert cherche des candidats. Il vous est proposé maintenant une formation d'un an en alternance au "Brevet Professionnel Travaux Paysagers" vous donnant un niveau bac. La formation, rémunérée, aura lieu au Centre de Formation des Apprentis de la Bretonnière à Chailly en Brie, le stage pratique se fera à Disney Land Paris avec possibilité d'embauche par Disney Land à la fin de la période de formation.

Si vous êtes attiré(e) par ces métiers et souhaitez vous former, que vous avez entre 16 et 25 ans titulaire d'un niveau BEP, vous pouvez alors contacter le CFPPA de Brie Comte Robert: Route Nationale 19, Domaine de Sansalle, 77257 Brie Comte Robert Cedex, Tel 01 60 62 33 33, Fax: 01 60 62 33 34.

Si vous désirez approfondir sur ce secteur:

-Union Nationale des Entrepreneurs du Paysage (UNEP), 10 rue Saint Marc, 75002 Paris, Tel: 01 42 33 18 82, www.unep-fr.org

- Confédération des Métiers du Paysage (COMEP), 19 Boulevard de Magenta, 75010 Paris, Tel: 01 42 38 63 63

- Fédération Française du Paysage (FFP), 4, rue Hardy, 78000 Versailles, Tel: 01 30 21 47 45, Fax: 01 39 20 07 75, www.f-f-p.org



ECHANGER VOS EXPERIENCES

Financer et pérenniser vos activités

« Les forestiers juniors réorganisent leur service au public »

L'agence des espaces verts, qui assure la gestion des parcs et des forêts du Conseil Régional d'Ile-de-France, a souhaité sensibiliser et éduquer les enfants à la préservation du patrimoine forestier. A partir de 1992, elle a donc mis en place le programme "forestiers juniors". En 1998, elle a recruté 9 éco-animateurs dans le cadre du dispositif "Nouveaux Services Emplois Jeunes", répartis sur 3 sites de la région, pour développer cette activité au sein des écoles.

Comment le projet a-t-il débuté?

Par groupe de 3 éco- animateurs, et avec une grande indépendance, nous nous sommes organisés pour mettre en place notre activité. Nous avons rencontré les communes et les écoles intéressées par des animations sur la forêt et l'environnement. Notre travail avec les classes ne se limite pas à une intervention, mais à la mise en place d'un réel parcours de formation et de sensibilisation proposé aux enfants pendant 3 à 6 demi-journées par an, à l'extérieur ou en classe, et cela pendant 4 ans. A la fin de ce cycle, un diplôme de "forestiers juniors" est remis aux élèves par le président de l'Agence des Espaces Verts au cours d'une véritable cérémonie de remise des diplômes.

Nous avons donc préparé le contenu de ce parcours de formation, réalisé des panneaux thématiques, des jeux, repéré un certain nombre de sites à proximité des écoles... Notre travail a aussi consisté à constituer un fichier de contacts, des outils de communication, ... Enfin, nous nous sommes créés une véritable image de marque, grâce à nos uniformes verts d'éco-animateurs!

Depuis 1999, les contenus pédagogiques, approuvés par l'Education Nationale, ont été dispensés à plus de 5 800 enfants répartis dans 48 écoles.

Comment avez-vous été amenés à réfléchir à la pérennisation de cette activité?

Les financements de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie arrivant à échéance en septembre 2003, nous nous sommes posés la question de la pérennisation de notre activité. Initialement, les animations étaient proposées gratuitement aux écoles. Or l'Agence des Espaces Verts a indiqué qu'elle ne souhaitait plus porter directement et dans sa totalité le projet. Mais toujours intéressés, ses dirigeants souhaitaient qu'une solution soit trouvée pour prendre en charge une partie des frais.

Assurés de l'intérêt de l'offre que nous proposons, et prêts à nous engager personnellement, 5 d'entre nous ont souhaité s'investir pour offrir une suite aux forestiers juniors.

Quelle a été votre démarche pour aboutir à une proposition de pérennisation?

Nous ne savions pas par quel bout commencer! Nous avons donc contacté nos "clients" habituels, les écoles, pour voir avec eux s'ils étaient satisfaits de la prestation proposée, leur exposer la situation et savoir s'ils étaient prêts à financer nos interventions. La plupart étaient partants, ce qui nous a rassuré... Puis, la DDTEFP nous a proposé l'aide d'un cabinet de conseil, Adeo Conseil, avec qui nous avons mis en place une démarche

plus structurée. Nous avons ainsi, avec leur soutien, analysé plus précisément notre offre de service et nous avons identifié nos coûts de fonctionnement. Par la suite, nous avons continué à rencontrer des clients potentiels, mais aussi des structures publiques qui pouvaient financer notre action (la région Ile-de-France, le conseil Général, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ...). L'Agence des Espaces Verts a alors précisé qu'elle pouvait nous soutenir en prenant en charge certains de nos frais (par exemple, les locaux). Nous avons ainsi une vision plus précise de nos coûts et de nos recettes potentielles.

Quelles ont été les principales difficultés?

Nous qui avons travaillé pendant 4 ans en concentrant nos efforts sur nos activités d'animation, il nous était difficile de soudain nous transformer en comptable, directeur de projet... Le cabinet Adeo nous a aidé à acquérir une culture de développement de projet et une démarche commerciale. Une formation à "la conduite d'entretien pour prospecter une clientèle" nous a permis de rencontrer nos "clients" plus sereinement.

Le BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire) que nous suivons actuellement nous a aussi permis d'affiner nos compétences professionnelles.

Suite à cette démarche, comment envisagez-vous la suite de votre activité?

Le travail n'est pas fini, nous devons identifier le statut juridique le plus approprié pour porter notre projet. Nous envisageons de créer une association ou une Société Coopérative (Scoop). Nous avons également entrepris un travail d'analyse plus poussé de nos besoins financiers et donc de notre coût journalier.

Quelles sont les contacts et aides qui vous ont été utiles?

Plusieurs structures nous ont accompagné dans notre démarche:

- la coordonnatrice de la DDTEFP, Mme Sabine Prieur (tel : 01 44 84 43 90, mail : sabine.prieur@dd-75.travail.gouv.fr), nous a soutenu et a financé l'intervention d'un cabinet de conseil
- Adeo Conseil (tel : 01 53 24 69 37, mail : oddon.adeoconseil@wanadoo.fr)
- TEE Ile-de-France (tel: 01 42 46 45 26, mail: info@tee-idf.net) nous a orienté vers les différents partenaires franciliens.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter l'Agence des Espaces Verts, équipe des forestiers juniors
Contacts : France Hamy, éco- animatrice, tel: 01 39 31 46 80, Mail: forestiers.juniors_bdp@hotmail.com
ou Marianne Moinet, éco- animatrice, tel 01 64 66 21 37, mail: forestiers.juniors.ferrieres@wanadoo.fr



ECHANGER VOS EXPERIENCES

Financer et pérenniser vos activités

« Les ambassadeurs du tri font la preuve de leur utilité »

La loi de 1992 impose une modification de la gestion des déchets grâce au tri, et par conséquent une évolution du comportement des ménages. Mise en place par de très nombreuses communes franciliennes, la collecte sélective s'est donc largement accompagnée de l'embauche d'un ou plusieurs ambassadeurs du tri. Madame Zeiler, de la commune d'Ivry, nous présente comment le projet a été mis en place au sein de sa structure.

Comment le projet a-t-il débuté?

En 1999, la collecte sélective a été mise en place sur l'ensemble du territoire de notre commune (51 000 habitants). Il nous semblait très important, dans ce cadre réglementaire, de développer un service de communication de proximité pour aider les ménages à modifier leurs habitudes. Nous avons donc embauché un technicien – coordinateur du tri puis une équipe de 4 messagers animateurs du tri. Le dispositif "Nouveaux Services Emplois Jeunes" a été utilisé pour créer ce service résolument nouveau à Ivry-sur-Seine (sauf pour le coordinateur, cadre B de la Fonction publique Territoriale). Nous avons ainsi bénéficié de l'aide de l'Etat et d'Eco emballages pour financer les postes des messagers.

Les messagers animateurs du tri ont plusieurs missions. Ils mènent des actions de communication de proximité auprès des ménages, des gardiens d'immeubles, des syndicats de copropriété... Ils contrôlent la qualité du tri. Ils interviennent dans les écoles pour sensibiliser les enfants au geste du tri.

Comment avez-vous été amenés à réfléchir à la pérennisation de cette activité?

Nous avons tout d'abord souhaité proposer une formation aux jeunes recrutés. C'est dans ce cadre que nous nous sommes regroupés au sein d'un groupe de collectivités (Bagnole, Ivry-sur-Seine, Neuilly-sur-Seine, Villejuif, ...). Ayant ainsi un nombre de salariés suffisant, nous avons pu leur proposer une formation adaptée, étalée sur 8 mois et avec l'aide du Conseil Régional Ile-de-France.

Les différents membres de ce groupe se sont rapidement trouvés confrontés au problème de la pérennisation de ce service au sein de leurs communes à la fin des aides financières et donc du maintien des postes créés. Comment convaincre les élus de l'impact positif de ce nouveau service et donc de la nécessité de le maintenir sur le long terme?

Quelle a été votre démarche pour aboutir à une proposition de pérennisation?

L'ADEME Ile-de-France, a proposé à notre groupe de communes, suite à un contact avec le réseau TEE Ile-de-France, de bénéficier d'une évaluation de nos services, pour quantifier l'impact économique et social des messagers animateurs du tri. Deux cabinets d'étude, Terra et le Crédoc, ont analysé nos activités, en réalisant pour l'un un chiffrage des coûts et des recettes de la collecte sélective, et pour l'autre une étude sur la perception du rôle des ambassadeurs du tri par les habitants et les partenaires.

Nous avons pu ainsi démontrer que:

- à partir de 40 à 45 kg par habitant et par an de déchets triés, les recettes additionnelles couvrent "grosso modo" les charges de 2 postes d'ambassadeurs du tri sans subventions (cela varie en fonction de la situation de chaque collectivité quand au traitement des déchets)
- Pour de nombreux habitants, le service est jugé globalement utile
- Les ambassadeurs interviennent sur d'autres champs que la collecte sélective, très intéressants pour les communes: ils représentent la collectivité et sont en contact direct avec la population, ils optimisent les tâches de gestion des déchets ou de voirie au sein de la commune, ils sont un relais de la communication institutionnelle.
- Ils entretiennent des relations dans la durée avec les habitants, les gardiens, les enfants et les autres acteurs ...

Suite à cette démarche, comment envisagez vous la suite de votre activité?

La décision reste bien sûr dans le camp des élus. Mais ils ont maintenant toutes les cartes en main! S'ils décident au vu de l'impact positif de ce service, de maintenir les emplois, des postes de titulaires seront créés par la commune.

Quelles sont les principales difficultés qui demeurent?

Reste le problème du statut de ces emplois au sein de la Fonction Publique Territoriale, à l'interface entre animation et compétences techniques sur les déchets. Comment sera-t'il possible de garder cette double compétence, pourtant indispensable? A ce sujet et sur d'autres thèmes, nous souhaitons poursuivre les échanges entre collectivités et institutions, comme nous l'a proposé TEE Ile-de-France, à l'aide d'une liste de discussion.

Quels sont les contacts et aides qui vous ont été utiles?

Plusieurs structures nous ont accompagné dans notre démarche:

- L'ADEME Ile-de-France a financé l'étude (Christophe Béraud, chargé de mission emploi – formation, tel: 01 49 01 49 67, mail : christophe.beraud@ademe.fr)
- Cabinet d'étude Terra (M. Desproges, tel: 01 40 02 98 90, mail : terra@wanadoo.fr) et Credoc (M. Pocquet, tel: 01 40 77 85 04)
- TEE Ile-de-France (tel: 01 42 46 45 26, mail: info@tee-idf.net) nous a accompagné au début de notre démarche et poursuit les échanges.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la commune d'Ivry: Contacts : Madame Annette Zeiler, Direction des Ressources Humaines, tel: 01 49 60 24 59

Une synthèse des résultats de cette étude serait consultable d'ici fin novembre auprès de Christophe Béraud, ADEME Ile-de-France.



48, rue d'Hauteville
75010 Paris
Tél. : 01.42.46.45.26
Fax : 01.42.46.45.36
Mail : info@tee-idf.net
www.tee-idf.net

Votre réseau sur les emplois en environnement

Qu'est que Territoires Environnement Emplois Ile-de-France?

TEE Ile-de-France est le réseau régional de ressources emplois environnement, financé par la DIREN Ile-de-France, la DRTEFP, le Conseil Régional Ile-de-France, l'ADEME et l'Agence de l'eau Seine Normandie. Participent également à son comité de pilotage la DRIAF, l'ARENE Ile-de-France, le CAPARIF et l'institut de l'Ecologie en Milieu Urbain (IDEMU), porteur de TEE IdF. Au sein du réseau, nous cherchons à :

- développer avec vous les emplois de l'environnement
- pérenniser les activités créées en particulier dans le cadre du dispositif "Nouveaux Services – Nouveaux Emplois"
- aider à la formation des personnels et ainsi les professionnaliser dans leurs nouveaux métiers
- favoriser ensemble la qualité environnementale des services développés.

Ce que nous pouvons faire ensemble :

En participant au réseau TEE Ile-de-France, vous pourrez y puiser sa substance, y apporter votre expérience, vos questions et échanger sur votre pratique des métiers de l'environnement avec les autres membres du réseau, les institutions du comité de pilotage, nos relais locaux et notre équipe permanente.

Pour que l'information circule entre nous, des outils sont à votre disposition:

- la gazette du réseau
- des boîtes à outils
- des colloques
- un site Internet national: www.reseau-tee.net

Pour mieux porter vos préoccupations auprès des institutions de l'environnement et de l'emploi :

- Nous tenons à jour un observatoire des nouvelles activités environnement en Ile-de-France créées dans le cadre du dispositif Nouveaux Services– Nouveaux Emplois
- Nous participons à la mise en place d'une nouvelle offre de formations
- Nous représentons le thème environnement au sein de la plate-forme régionale de professionnalisation et contribuons à la démarche de reconnaissance des métiers.

Parce que chacun de vous souhaite bénéficier des expériences des autres et mettre en valeur ses actions, vous pourrez rencontrer d'autres employeurs et salariés et ainsi trouver des solutions à vos questions grâce à :

- nos relais spécialistes d'un territoire ou d'une activité :
pour les animateurs-éducateurs à l'environnement : GRAINE Ile-de-France – Maryline Lair – 26, avenue Gounod – 91260 Juvisy sur Orge – Tél. : 01 69 24 99 33 – info@graine-idf.org
pour les économistes de flux : Montreuil Vincennes Energie – Hakim Hamadou – 12, boulevard Rouget de Lisle, Pavillon des Finances – 93100 Montreuil – Tél. : 01 42 87 13 55 – agence.mve@libertysurf.fr
Pour les agents d'environnement de proximité et le territoire des Hauts-de-Seine et le sud-ouest de Paris : Association Espaces – Yann Fradin – 37, route de Vaugirard – 92190 Meudon – Tél. : 01 55 64 13 40 – espaces@globenet.org
Pour les conseillers environnement dans les TPE-PME : Institut Supérieur des Métiers – Olivier Contant – 28, rue des Peupliers – 75013 Paris – Tél. : 01 44 16 80 63 – o.contant@ism.asso.fr
- des réunions d'échange organisées par le réseau et ses relais.



JE SOUHAITE DEVENIR MEMBRE DU RESEAU

Je souhaite : Devenir membre du réseau que TEE envoie la gazette à un contact
 Devenir un lieu ressource pour le réseau (envoi de gazettes)

mes coordonnées ou celles du contact sont :

Nom :

Prénom :

Organisme :

Fonction :

Je suis : employeur tuteur emploi-jeune

en recherche d'emplois autre

Adresse :

CP :

Ville :

Tél : Fax :

Mél :@.....

Je recevrai la gazette de TEE IdF par courrier : postal

électronique (au format pdf)

Signature: _____